

Paris, le vendredi 10 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil métropolitain du 10 février 2017 valide l'implication de la Métropole auprès des maires pour le développement du Vélib'

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni ce jour le Conseil métropolitain pour notamment prendre acte du document d'orientation budgétaire pour 2017 et engager les grands projets pour l'année 2017.

• 4 millions d'euros engagés en faveur des communes métropolitaines pour le développement du service Vélib'

Dans la continuité des actions que la Métropole a engagé en faveur des mobilités durables - qu'il s'agisse des continuités cyclables ou des franchissements d'infrastructures financés dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain et du pacte Etat-métropole - le bureau métropolitain du 5 décembre 2016 a donné un accord de principe unanime pour participer au développement du service Vélib'.

Le Conseil métropolitain a validé à l'unanimité cette aide financière d'un plafond annuel de 4 millions d'euros soit un soutien financier de l'ordre de 10 000 € par station et par an.

• Lancement des travaux préparatoires pour la définition du projet métropolitain

Le Conseil de la Métropole a validé la convention cadre pluriannuelle avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) dans des conditions similaires au partenariat passé avec l'APUR.

De la même manière, un accord partenarial avec l'ADEME a été adopté lors de la séance, basé sur trois axes de réflexion : ville et territoire durable, transition énergétique et l'économie circulaire.

• La poursuite de l'engagement de la Métropole du Grand Paris en faveur de la lutte contre les nuisances sonores

Des opérations emblématiques de protections phoniques ont été financées par la Métropole en 2016 au titre du FIM et du Pacte métropolitain d'innovation (Vanves-Malakoff, Bagnolet, St Denis), pour un montant d'1,8 millions d'euros.

Pour l'année 2017, un programme de travail a été défini avec l'Association Bruitparif, afin d'accompagner la métropole du Grand Paris pour l'adoption de son Plan Climat Air Energie Métropolitain.

• Avis défavorable de la Métropole sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement a été élaboré par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, coprésidé par le Préfet de Région et la Présidente de la Région Ile-de-France. Il devra être pris en compte par le futur Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement que la Métropole du Grand Paris aura à élaborer à compter du 1^{er} janvier 2017 ; il lui appartiendra alors de définir les objectifs quantitatifs infra-métropolitains, les orientations qualitatives et les actions selon les contextes pour mener cette politique.

Si l'ensemble des conseillers métropolitains s'associe aux objectifs généraux du projet de SRHH, le Conseil métropolitain a toutefois rendu un avis défavorable sur ce projet dans la mesure où ce dernier imposait des objectifs infra-métropolitains pour la Métropole, méconnaissant ainsi ses compétences.

• Lancement du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la métropole du Grand Paris exerce la compétence en matière de politique locale de l'habitat.

Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) tiendra lieu de programme local de l'habitat. En tant que document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la politique de l'habitat et de l'hébergement à l'échelle métropolitaine et infra-métropolitaine, doté d'un programme d'actions opérationnelles, le PMHH est le premier fondement de cette compétence. Il doit être adopté avant le 31 décembre 2018.

Le Conseil métropolitain a validé à l'unanimité l'engagement de la procédure d'élaboration du PMHH qui répond à de réelles attentes de la part des habitants métropolitains et donnera aux maires la possibilité de s'impliquer tout au long de ce processus.

• Le document d'orientation budgétaire : plus de 60 M€ prévus au titre des différents mécanismes de subventions mis en place par la Métropole en faveur des communes et des habitants

Pour 2017, la Métropole s'engage une nouvelle fois à effectuer en totalité les reversements de fiscalité en faveur des communes et des territoires. Le budget effectif de la MGP s'élève donc à 75,6 M€, soit une baisse de 2 M€ par rapport à 2016.

Sur ces 75,6 M€, 55,4 M€ seront consacrés aux dépenses d'investissement montant auquel il convient d'ajouter le report de l'année 2016, soit 70 millions d'euros. Cette enveloppe permettra notamment de financer de nouveaux projets au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM). Ainsi c'est 115,4 M€ que la Métropole va investir en 2017 au service des territoires, des communes et des habitants. Une réunion du Comité de sélection du FIM est prévue dès le 23 février 2017 pour décider de l'attribution de nouvelles subventions : 146 dossiers ont d'ores et déjà été déposés.

Sur les 20.2 M€ de dépenses de fonctionnement, 5 M€ seront affectés aux dépenses d'études et de prestations et 4 M€ sont prévus pour le subventionnement de Vélib' métropole.